



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des Commissaires

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2010
Volume 12 - numéro 8

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 16 février 2010 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Louise Malenfant, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Isabelle Bergeron et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Anne Basque, Marie-Jeanne Lebel, Anne-Marie Morin et monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 janvier 2010 - # 6
- 5.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 2 février 2010 - # 7
- 6.0 Rapport du comité de parents
- 7.0 Direction générale :
 - 7.1 Adoption du Règlement # 10 – Règlement sur la procédure d'examen des plaintes
 - 7.2 Ouverture de poste – direction des Services éducatifs
 - 7.3 Ouverture de postes – adjoint administratif d'école; techniciens en organisation scolaire; agent de bureau classe 1
 - 7.4 Convention de partenariat
 - 7.5 Mesure : Maintien des bâtiments 2009-2010
- 8.0 Varia
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-467-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 - # 6

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2010 - # 6, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-468-CC)

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU 2 FÉVRIER 2010 - # 7**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 2 février 2010 - # 7, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-469-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, donne un compte rendu de leur rencontre du mois de février 2010. Les principaux sujets discutés furent :

- Rencontre avec madame Ghislaine Dionne, agente COSMOSS, qui est venue informer les membres sur le rôle de son organisme et du partenariat avec les intervenants concernés de la Commission scolaire;
- Calendrier scolaire 2010-2011;
- Les sujets des prochaines rencontres d'ici la fin de l'année scolaire.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 10
RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle les dispositions de la Loi sur l'instruction publique qui obligent la Commission scolaire à adopter un règlement sur la procédure de gestion des plaintes, lequel remplacera la Politique actuellement en vigueur sur la gestion des plaintes.

Monsieur Pelletier souligne que le processus de consultation a été mené comme prescrit et précise la légère modification qui a été apportée au projet de texte.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) et de l'arrêté numéro AM 2009-01 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui prévoit que les commissions scolaires doivent établir par règlement une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT que la procédure pour l'adoption d'un règlement comme prescrite aux articles 392 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement présenté a fait l'objet du processus de consultation prescrit;

CONSIDÉRANT la résolution # 2009-444-CC par laquelle le conseil des commissaires nomme le Protecteur de l'élève;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte le Règlement # 10 – Règlement sur la procédure d'examen des plaintes comme déposé;

QUE la Commission scolaire nomme la secrétaire générale, madame Catherine Boulay, à titre de Responsable de l'examen des plaintes;

QUE le Règlement # 10 annule et remplace la Politique # 16 – Gestion des plaintes;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-470-CC)

OUVERTURE DE POSTE – DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne, qu'avec la retraite annoncée de monsieur Christian Ouellet, il y a lieu de procéder à l'ouverture du poste à la direction des Services éducatifs pour le 1^{er} juillet prochain.

Monsieur Pelletier mentionne que l'affichage du poste a eu lieu à l'interne et 2 candidats ont manifesté leur intérêt. Il précise la composition du comité de sélection et que celui-ci verra à se réunir prochainement.

OUVERTURE DE POSTES – ADJOINT ADMINISTRATIF D'ÉCOLE; TECHNICIEN EN ORGANISATION SCOLAIRE; AGENT DE BUREAU, CLASSE 1

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle les dispositions de la réorganisation des postes d'encadrement et de soutien au niveau des écoles et des centres adoptée lors de la séance du 19 janvier 2010. Il s'agit donc de confirmer l'ouverture des postes qui en découle.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-461-CC par laquelle le conseil des commissaires adopte la réorganisation des postes d'encadrement et de soutien au niveau des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'affichage des nouveaux postes créés en vue de leur mise en place pour le début de l'année scolaire 2010-2011;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ouvre les postes suivants :

- 5 postes d'adjoint administratif d'école ou de centre :
 - 1 pour le secteur de Dégelis;
 - 1 pour le secteur de Cabano;
 - 1 pour le secteur du Transcontinental;
 - 1 pour le secteur de Squatec/Saint-Jean-de-Dieu;
 - 1 pour le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.
- 5 postes de technicien en organisation scolaire (35 h/sem.) :
 - 1 pour le secteur du Transcontinental;
 - 1 pour le secteur de Dégelis;
 - 1 pour le secteur de Cabano
 - 1 pour le secteur de Squatec\Saint-Jean-de-Dieu;
 - 1 pour le secteur de Trois-Pistoles.
- 1 poste d'agent de bureau, classe 1 (35 h/sem.) pour le Service des ressources matérielles et du transport scolaire.

QUE la Commission scolaire procède à l'affichage de ces postes à compter du 22 février 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-471-CC)

CONVENTION DE PARTENARIAT

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique les obligations de la Commission scolaire en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique et des 5 buts établis par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'élaboration de la convention de partenariat avec le MELS et les conventions de réussite avec les écoles.

Monsieur Pelletier présente le contexte et les exigences auxquels la Commission scolaire doit faire face. Il explique également la méthode de travail adoptée pour faire avancer ce dossier. Il précise qu'un processus de consultation est mis sur pied en cours d'élaboration de la convention de partenariat pour ainsi s'assurer l'adhésion de tous les intervenants concernés.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

MESURE : MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2009-2010

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, dépose, pour information, la liste des projets d'entretien et réparation retenus par le MELS dans le cadre de la mesure «Maintien des bâtiments 2009-2010». En somme, près de 10 écoles et centres de la Commission scolaire bénéficieront de cette mesure pour une valeur totale de 1 735 022 \$.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On demande en quoi consistent les modifications au Régime pédagogique que la ministre désire apporter. Le président donne les explications nécessaires.

PROCHAINE SÉANCE

Le 16 mars 2010 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-472-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale